

Ascensoriste

ascenseurs - escaliers mécaniques - trottoirs roulants

Autres appellations : agent de maintenance ou d'entretien, technicien de maintenance, technicien SAV, dépanneur, réparateur, metteur au point, mécanicien-électricien dépanneur, monteur-dépanneur d'ascenseurs...

Le métier

Ascensoriste, vous effectuerez la surveillance, l'entretien et le dépannage d'un parc de 50 à 150 ascenseurs, monte-charges, escaliers mécaniques ou trottoirs roulants. Vous jouerez un rôle important dans la sécurité des personnes transportées par ces appareils. Pour cela, votre travail s'appuiera sur la réglementation stricte qui les encadre et que vous serez chargé d'appliquer. Vous travaillerez généralement seul et vous déplacerez tous les jours sur différents sites : immeubles d'habitation et de bureaux, hôtels, grandes surfaces, gares, aéroports, usines, parcs d'exposition... Vous serez en relation avec les clients (propriétaires ou gestionnaires des équipements) et les utilisateurs (employés ou public). Vous interviendrez sur le câblage, la motorisation et l'ensemble des organes mécaniques, électriques et électroniques qui permettent de faire fonctionner et de réguler les appareils dont vous aurez la responsabilité.

Vos missions consisteront à :

1. Prendre connaissance

- prendre connaissance de l'installation particulière sur laquelle vous intervenez : dossier du constructeur (type d'appareil, système de fermeture des portes, système de freinage, sécurités...), plans du bâtiment et de l'installation (passages des câbles, source d'énergie, emplacement du moteur, du disjoncteur...), de l'historique des interventions (modifications récentes, incidents...)
- préparer les travaux à effectuer avec le programme de maintenance en vérifiant qu'il applique bien la réglementation en vigueur (contrôles, essais d'alarmes, pièces à changer, graissage...)
- prendre connaissance des consignes d'hygiène et de sécurité propres à l'intervention : s'assurer de la consignation de l'installation (électricité, câbles, engrenages...) et utiliser les équipements de protection prévus (harnais, chaussures de sécurité, gants, lunettes, casque...)

2. Contrôler et diagnostiquer

- procéder aux contrôles prévus dans le programme de maintenance : témoins d'alarme, éclairage, interrupteurs, fusibles, fonctionnement du moteur, systèmes de sécurité (appel de secours, détection incendie, freinage, ouverture/fermeture des portes...)
- en cas de panne, en comprendre l'origine (surcharge, défaut électrique, alarme défaillante...) et déterminer les actions à mener pour remettre le système en état dans les meilleurs délais en respectant la réglementation et en garantissant la sécurité des passagers

3. Remettre en état/régler/mettre en conformité

- effectuer les tâches prévues : changement des pièces d'usure et lampes, nettoyage, graissage d'un engrenage, tension d'une courroie...

- régler les organes mécaniques ou électroniques en fonction des spécifications de la documentation : systèmes d'accélération, de ralentissement, d'arrêt et de freinage, détection de surcharge, ouverture/fermeture des portes...
- en cas de panne, lorsque le système défaillant est identifié, la remise en état est généralement effectuée par l'échange standard d'un ensemble (carte électronique, boîtier électrique...), qui pourra ensuite être réparé par un atelier spécialisé de l'entreprise ou envoyé chez le fabricant
- effectuer, en fonction de l'évolution de la réglementation, les modifications nécessaires afin de maintenir les installations en conformité avec la loi (modification des systèmes de freinage, de fermeture des portes, de remise en marche suite à une coupure électrique...)

4. Vérifier et rendre compte

- s'assurer que l'équipement fonctionne correctement - en particulier le système de sécurité - comme spécifié dans la documentation
- effectuer les tests réglementaires de remise en service
- remplir et signer des fiches techniques d'intervention qui permettront de constituer le dossier de maintenance de l'appareil et de retrouver l'ensemble des interventions effectuées
- enregistrer ces documents à valeur légale qui constituent la preuve du respect de la réglementation

Ascensoriste, vous interviendrez en horaire normal pour ce qui concerne les activités de surveillance et d'entretien planifiées, la nuit, les week-ends et les jours fériés en période d'astreinte (indemnisée) pour assurer les dépannages urgents et le déblocage de personnes

Rémunération (nette/mois)

- débutant : de 1 300 à 1 700 €
- chef d'équipe : de 1 700 à 2 500 €

Évolutions et passerelles

Après quelques années de métier, vous pourrez :

- évoluer vers les postes de chef d'équipe ou d'atelier
- vous spécialiser dans certains matériels (escaliers mécaniques, ponts roulants et équipements de levage, téléphériques...)
- vous diriger vers le technico-commercial, la formation, la planification et la gestion des interventions
- vous recycler dans la maintenance de biens électrodomestiques, de systèmes automatisés

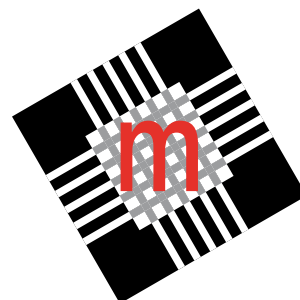
Chiffres sur le métier

(Fédération des ascenseurs)

- 480 000 ascenseurs installés dont 180 000 en Ile-de-France
- 10 000 ascenseurs installés chaque année
- 1 milliard d'€ de chiffre d'affaires en maintenance des ascenseurs
- 10 000 emplois de techniciens de maintenance

Perspectives d'emploi

L'évolution de la réglementation concernant la sécurité des ascenseurs a créé une demande à laquelle les ascensoristes ont du mal à répondre, 1500 recrutements par an sont prévus au cours des 10 années à venir.



Ascensoriste

Les exigences du métier

L'activité d'ascensoriste requiert en particulier :

- de l'autonomie dans le travail
- de bonnes capacités de résolution de problèmes en situation d'urgence
- une capacité à s'adapter à de nouveaux matériels et technologies
- de travailler en période d'astreinte pour assurer les dépannages urgents : la nuit, les week-ends et les jours fériés
- de travailler dans des positions inconfortables, parfois à risques (hauteur, proximité du vide)
- d'avoir 18 ans révolus

Vos futurs employeurs

- Sociétés d'installation et de maintenance d'ascenseurs
- Constructeurs d'équipements dans le cadre de leur service après-vente
- Grands gestionnaires d'infrastructures possédant leurs propres équipes de maintenance

La formation

Il n'existe actuellement pas de diplôme de l'Éducation nationale spécifique au métier d'ascensoriste. Vous devrez cependant, pour l'exercer, avoir acquis certaines connaissances, généralement au travers de formations en alternance :

1. fondamentales en mécanique, électricité, électronique, hydraulique, automatismes

2. appliquées au métier

- lire et comprendre des plans : installation, montage mécanique, distribution électrique, automatismes...
- comprendre et appliquer des règles et procédures de démontage/remontage, de contrôle et de test, notamment pour la remise en marche
- démonter/remonter des organes mécaniques : portes, barres de guidage, treuils, moteurs...
- régler les commandes de l'appareil : marche/arrêt et variation de vitesse du moteur, ouverture/fermeture des portes, freins...
- poser, câbler, connecter et vérifier le fonctionnement des systèmes électriques et électroniques
- connaître les risques liés aux opérations réalisées et savoir s'en protéger

Les formations suivantes offrent de bonnes bases techniques qui seront complétées

par une formation au métier en entreprise :

- **BEP Métiers de l'électrotechnique** plus recherché que le **BEP Maintenance des systèmes mécaniques automatisés** (MSMA, dernière session d'examen en 2008)
- **Bac Pro Électrotechnique, Énergie, Équipements communicants** (Eleec) plus recherché que le **Bac Pro Maintenance des équipements industriels** (MEI)

Il existe également des centres de formation continue mis en place par les grandes entreprises du secteur : Koné, Otis, Schindler, Thyssen

Pour en savoir plus *Fédération des ascenseurs* (www.ascenseurs.fr, 01 40 08 04 23), *Afim* (www.afim.asso.fr, 01 56 56 29 29)...

À 26 ans, après quelques années d'emploi administratif, Bruno a souhaité revenir "à un métier technique, être au contact de la technologie, se déplacer régulièrement... pour ne pas tomber dans la routine". Et c'est Otis qui lui a fourni cette opportunité : "avec un BEP Électrotechnique en poche et après un entretien d'embauche, j'ai commencé par une formation me permettant de découvrir l'entreprise et l'ascenseur, les activités de chantiers, ainsi qu'une forte sensibilisation et un premier apprentissage de la sécurité vis à vis des usagers, des personnels, du matériel et de moi-même. Puis ma formation pratique s'est poursuivie sur le terrain, avec un technicien-formateur et des passages réguliers au centre de formation technique pour progresser et me perfectionner". Ascensoriste à part entière depuis maintenant près d'un an, Bruno a aujourd'hui en charge un parc de 70 ascenseurs. "Les ascenseurs rassemblent de nombreuses technologies : électricité, électronique, informatique, mécanique... de tous âges ! Certains jours, il y a 40 ans de décalage entre l'appareil sur lequel nous intervenons le matin et celui que nous visitons l'après-midi. L'activité suit même le rythme des saisons, puisque les fortes chaleurs et les grands froids jouent sur les organes mécaniques. Au départ, c'est un peu compliqué, mais c'est aussi pour ça que nos journées se ressemblent peu. De plus, il faut régulièrement modifier le programme de visites prévues en fonction des urgences. Il faut pouvoir dépanner rapidement les utilisateurs. Heureusement, nous travaillons toujours en binôme. À deux, les interventions urgentes sont moins stressantes ! On réagit plus vite, les solutions viennent plus facilement !". Le métier d'ascensoriste comporte aussi une dimension relationnelle importante : "nous travaillons mieux lorsque nous avons de bons contacts avec les personnes en place. Par exemple, les gardiens, qui connaissent bien leur immeuble et les habitudes des utilisateurs, nous permettent de comprendre plus facilement ce qui a pu se passer en cas de panne. Ainsi notre diagnostic est plus fiable et plus rapide. Nous avons aussi un rôle de conseil : nous proposons des améliorations, aussi bien pour diminuer les risques de pannes, que pour augmenter le confort des passagers."